

**SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2016**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE**

-----

**Présents:** *Mmes, FARNIER S, FORTIN, PHILIPPON RIGAULT,*  
*Mrs BORDE, FIRMAIN, LE MENER, POUSSE, TONDEREAU*

**Absents :** *Mme ANSERMINO qui a donné pouvoir à Mme FORTIN*  
*Mr PARIS qui a donné pouvoir à Mr TONDEREAU*  
*Mr RHENY qui a donné pouvoir à Mr LE MENER*  
*Mme ROGER qui a donné pouvoir à Mme FARNIER*  
*Mme Hélène MARTY qui a donné pouvoir à Mr Didier FIRMAIN*  
*Mr FARNIER D qui a donné pouvoir à Mme RIGAULT*

**Secrétaire :** *Mme Sabine FARNIER*

-----  
Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal 7 Novembre 2016 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr le Maire demande à ce que soit rajouté deux sujets « Décision Modificative et Adhésion aux Villes et Villages Etoilés », le conseil municipal approuve cet ajout.

- **2016/57- demande de DETR 2017**

Les travaux susceptibles d'être subventionnés sont notamment : ateliers et garages municipaux

Ainsi un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux sera réalisé pour 2017 pour l'opération suivante :

- Extension de l'atelier des services techniques 37 472.23 € HT

Son plan de financement est ainsi proposé :

- DETR 35% du HT 12 152.78 € HT
- Fonds propres HT 25 319.45 € HT

Mr BORDE dit que l'on a pris les devis reçus pour faire cette demande mais qu'à ce jour rien n'est décidé. Mr TONDEREAU demande si on a pris le devis le plus élevé en montant et demande comment sera choisie l'entreprise. Mr BORDE lui répond que cela sera vu en commission bâtiments. Mr TONDEREAU demande si on aura cette somme d'assurée ou si c'est calculé en fonction du montant final dépensé, Mr BORDE lui répond que c'est au prorata. Mr TONDEREAU lui demande si on a une bonne chance pour avoir cette subvention, MR BORDE lui répond que oui.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de l'autoriser à effectuer les démarches nécessaires afin de demander la subvention pour ces travaux.

- **2016/58-Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIDELC**

Mr le Maire informe que ce sujet a été évoqué lors de la séance du 4 Juillet 2016. Et il avait été dit qu'il convenait d'abord de rencontrer les agents du SIDELC auparavant, ce qui a été fait. Il explique que c'est pour la mise en place d'une borne de recharge pour les voitures électriques et que l'on a été choisi par le SIDELC et que ce sera pour 2017. Ce projet est intéressant pour la commune et ce sont les gens du SIDELC qui ont choisi l'emplacement afin de positionner une borne pour recharger deux véhicules. Mr TONDEREAU demande si le SIDELC mettra la signalétique, Mr BORDE lui répond que oui. Mme RIGAULT précise que pour l'instant ce n'est pas prévu car il installe plus de 100 bornes dans tous le loir et cher. Mr BORDE dit que ça pourrait faire marcher le commerce pendant que la borne fonctionne. Mr FIRMAIN demande si ce sera gratuit, Mme RIGAULT lui répond que non et que le paiement se fera par smartphone. Mme FORTIN demande comment les gens feront s'ils n'en ont pas, Mme RIGAULT lui répond que tout le monde en a un maintenant. Mr BORDE dit que ce sera dommage de ne pas profiter de ce projet et qu'au bout de 3 ou 4 ans la borne devrait être rentable, et que le prix que la commune va payer va baisser. Ce sera à nous d'inciter les gens à venir à la borne.

Mr BORDE demande pour combien de temps on s'engage, Mme FORTIN lui dit 2 ans. Mr BORDE lui répond que l'on devra reprendre une délibération lorsque le délai sera écoulé. Mme RIGAULT dit 3 ans, Mr BORDE dit qu'à cette période il y aura le renouvellement du conseil municipal et que ce n'est peut-être pas judicieux. Mme FORTIN et Mr BORDE disent que le nombre de voiture électrique devrait évoluer dans les années à venir et qu'il devrait y en avoir de plus en plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SIDELC,
- D'accepter l'installation de 1 borne sur la commune, comme défini dans le schéma départemental de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques adopté par le Comité Syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-10 du 14 avril 2016, à l'emplacement suivant :
  - o Carrefour : Chemin des Coulisses et la Rue des Ecoles (Derrière la salle polyvalente Pierre Cellai)
- D'accepter sans réserve le règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » tel qu'adopté par le Comité syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-11 du 14 avril 2016,
- De s'engager à accorder pendant 4 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement ou indirectement par la collectivité,
- De s'engager à verser au SIDELC la contribution aux charges d'exploitation fixée à 640 € / borne / an dans les conditions adoptées par le Comité Syndical du SIDELC dans sa délibération n° 2016-11 du 14 avril 2016 relative au règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,
- De s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat à Madame/Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIDELC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert et à la mise en œuvre du règlement administratif, technique et financier d'exercice de la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques.

- **2016/59 -prise en charge des dépenses avant le vote du BP 2017**

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2016. Mr BORDE dit que c'est une délibération habituelle à prendre et que cela permet de payer les dépenses d'investissement dès le début de l'année et permet de commencer les projets dès le début de l'année.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

A savoir :

- Chapitre 20 : 2 275.00 euros
- Chapitre 21 : 57 793.75 euros
- Chapitre 23 : 12 704.75 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissements 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2017.

- **2016/60- Mise en place d'une réserve communale de sécurité civile**

Monsieur le Maire informe que ce sujet a été abordé lors du conseil municipal pour la mise en place d'une réserve communale de sécurité civile. Il informe qu'en cas d'évènements exceptionnels cette réserve peut servir et que ce n'est pas ouvert qu'aux gens du conseil municipal. Il reprend les informations principales fournies par la préfecture à savoir que le citoyen est l'acteur de la sécurité civile, la solidarité en situation de crise, la solidarité organisée, les compétences du réserviste au service de tous et maintenir l'élan solidaire. Il informe qu'un élan s'est créé dernièrement et qu'il faudrait en profiter même si on n'a pas été impacté comme d'autres communes et qu'il faut trouver du monde. Mr BORDE dit qu'il faut que l'on crée cette réserve, c'est un peu obligé. On pourrait en avoir besoin avec un hiver très rigoureux où on pourrait en avoir besoin et devoir ouvrir la salle pour héberger les gens.

Mr TONDEREAU demande si c'est pour organiser l'évènement, Mme RIGAULT demande combien il faut de personnes, Mr TONDEREAU demande qui va gérer. Mr BORDE et Mme FORTIN répondent que ce sera au Maire de gérer cette réserve. Mr BORDE dit qu'il n'y a pas de quota maxi ou mini sur le nombre de personnes pouvant faire partie de la réserve. Mr TONDEREAU dit que l'on pourrait lancer cela dans le bulletin en page volante. Mr FIRMAIN dit qu'il faudrait faire un mot accompagnant et expliquant le principe. Mme FARNIER dit que l'on aurait pu en discuter plus lors du dernier conseil. Mme FARNER rappelle que c'est important d'avoir les infos pour le bulletin en temps et en heure pour faire le bulletin. Mme RIGAULT demande si on a déjà pensé à du monde. Mr BORDE dit que l'on a des pompiers et des anciens pompiers sur la commune et que l'on va certainement découvrir des gens. Mr TONDEREAU dit que là ce n'est pas une question de possibilité mais de volonté et qu'il faut dans ce cas-là des petites mains pour aider.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cette réserve communale de sécurité civile.

- **2016/61- Avis suite à enquête publique du Syndicat de la Cisse**

Mr le Maire informe que dans le cadre de l'enquête publique concernant le dossier de déclaration d'intérêt général et du dossier Loi sur L'eau il convient de donner un avis.

Mr BORDE informe que c'est un programme d'action de 2017 à 2021 qui concerne également la Cisse landaise avec des travaux prévus pour 2021 avec la restauration de la continuité écologique au Moulin de Montigny, la restauration morphologique de la Cisse landaise avant le Moulin de Montigny. Tous ces travaux seront payés par le syndicat de la Cisse et par nous indirectement. Il y aura également une restauration morphologique du grand gué en 2021. Tout cela fait partie de l'enquête publique. Mme FORTIN dit que le Moulin de Montigny est privé, Mr BORDE lui répond que oui mais que les travaux sont sur la Cisse. Mr TONDEREAU dit que c'est cher et que pour 100 000€ ils peuvent refaire le pont.

Mr BORDE dit qu'il y a déjà eu des travaux en aval et qu'ils veulent que la même chose soit faite en amont. Mme FARNIER demande quel sera le coût total des frais, Mr BORDE lui répond qu'il ne sait pas. Mme FARNIER répond que cela doit être énorme. Mr BORDE dit que l'on peut difficilement donner un avis défavorable. Mr TONDEREAU demande combien au total cela va coûter, qu'ils cherchent du travail et qu'on lui a répondu que 80% des travaux étaient subventionnés. Il ne dit que pas qu'il ne faut pas faire les travaux, mais au vu des comptes c'est compliqué. Mr BORDE lui dit que c'est le syndicat qui gère cela et que ce n'est pas en conseil qu'il faut le dire, et que c'est à nos représentants de le faire lors des réunions.

Mr BORDE propose de donner un avis favorable mais de préciser qu'un débit d'eau suffisant pour alimenter la roue du Moulin à Montigny doit être conservé car c'est important. Mr BORDE dit qu'ils ont déjà rencontré les propriétaires des moulins et qu'il leur a été demandé que tous les vannages soient ouverts en même temps pour nettoyer les boues au fond des rivières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable et souhaite préciser qu'un débit d'eau suffisant pour alimenter la roue du Moulin à Montigny doit être conservé.

- **2016/62- décision modificative**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir effectuer l'admission en non-valeur d'un montant de 94.92 votée lors du dernier conseil municipal.

Il convient de procéder à l'écriture suivante :

- Compte 61523 « Voies et Réseaux » - 90.00 €
- Compte 6541 « Créances admission en non-valeur » + 90.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux écritures ci-dessus et à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie.

- **2016/63-création poste de coordinateur au recensement de la population 2017**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement qui auront lieu du 19 Janvier 2017 au 18 Février 2017 inclus. Il informe que l'INSEE préconise que les gens répondent majoritairement sur internet. Il informe également qu'il

va l'annoncer lors de la cérémonie des vœux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité que le coordonnateur du recensement communal sera un agent et en l'occurrence Mme LALLOZ Adeline. Qu'à ce titre elle percevra une augmentation de son régime indemnitaire, qu'elle bénéficiera du remboursement de ses frais de missions et qu'elle percevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

- **2016/64- création poste d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2017**

Mr le Maire informe qu'il convient de désigner deux agents recenseurs pour effectuer le recensement de la population 2017, il dit que c'est mieux si les agents recenseurs sont les agents de la commune car ils seront plus efficaces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1.50 € par formulaire " bulletin individuel " rempli
- 2.20 € par formulaire " feuille logement " rempli
- 20.00 € par séance de formation
- 60.00 € pour le transport

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

**DIT** que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 12 : - fonction 21

- article 64118 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur,

- **2016/65- demande de subventions des associations**

Monsieur le Maire informe avoir reçu des demandes de subventions d'associations hors communes, à savoir :

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- AMF TELETHON
- AIMRA

Mme FARNIER prend la parole et dit que les demandes ne sont pas accompagnées du cerfa et donc à ce titre elles ne sont pas recevables. Mr BORDE dit que pour le Téléthon on a rien fait et dit que peu de personnes y sont allées vendredi. Il demande à Mr LE MENER combien Music en Cisse a récolté lors de sa soirée vendredi, il lui répond 472€. Mr BORDE dit que pour une fois depuis longtemps il y a eu quelque chose à l'église de la Chapelle. Mme FARNIER précise que la demande de la chambre des métiers n'est pas à jour car le jeune mentionné dans la demande n'est pas apprentis.

Mr BORDE dit que pour l'AIMRA c'est une demande habituelle et que La Chapelle est une des communes fondatrices de ce mémorial et que tous les ans il y a une commémoration à l'occasion de l'appel du 18 Juin. Il précise que l'année prochaine, cela ne se fera pas le 18 Juin en raison des élections et que cela sera reporté au 23 Juin. Mme FARNIER précise qu'il n'y a pas non plus de cerfa. Mr BORDE informe que d'habitude on donne 30€ à cette association, tout le monde est d'accord. Mme RIGALT précise qu'il faudra leur dire de mettre le cerfa rempli la prochaine fois. Mr BORDE dit que l'on va leur indiquer dans un courrier.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de ne pas donner de subventions à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et à l'AMF Téléthon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner 30€ de subvention à l'AIMRA.

- **2016/66-décision modificative**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative afin de pouvoir payer les majorations au GUSO concernant le paiement des artistes à la fête de la musique et à l'animation du 14 Juillet 2015.

- |   |  |        |
|---|--|--------|
| - | Compte 6711 « intérêts moratoires et pénalités sur marchés » | +36.46 |
| - | Compte 61522 « bâtiments »                                   | -36.46 |

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux écritures ci-dessus et à effectuer les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie.

- **2016/67- Adhésion Villes et Villages Etoilés**

Monsieur le Maire informe que la commune a été labellisée en 2012 Village étoilé par l'ANCPEN. Le concours étant biennal et valable pendant 4 ans, la commune va re-concourir à ce concours pour l'année 2017. Pour cela, il convient de participer à hauteur de 50€ pour les communes de plus de 200 habitants.

Il informe que l'on a reçu la demande ce jour en mairie et que jusqu'à présent on a obtenu 2 étoiles. Mme RIGAULT dit que le SIDELC peut faire le point sur le nombre de luminaires et que cela pourrait nous aider pour remplir le questionnaire. Mr BORDE lui répond que la société SPIE le fait déjà et que c'est moins cher que ce que le SIDELC propose.

Mr le Maire propose aux membres du conseil d'adhérer à cette association et de concourir pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par deux abstentions et 13 voix pour d'adhérer à l'ANPCEN Villes et Villages Etoiles.

- **Divers**

- Mr BORDE informe avoir reçu le rapport d'activité 2015 du SIDELC, il est disponible au secrétariat de mairie.
- Mr BORDE informe que les vœux de la municipalité auront lieu le Vendredi 6 Janvier 2017 à 19h00 salle Pierre Cellai.
- Mme FORTIN demande pourquoi il n'est pas organisé un pot d'accueil pour les nouveaux habitants. Mme FARNIER et Mr BORDE répondent qu'au départ la cérémonie des vœux était faite pour cela. Mr BORDE dit que l'on pourrait le faire. Mr BORDE dit que l'on peut avoir un contact plus facilement avec les gens lors d'une petite réunion. Mme FORTIN dit que certaines communes offrent des fascicules ou des fleurs. Mr BORDE rappelle que l'on ne connaît pas forcément les nouveaux habitants surtout dans les locations privées, parce que dans les logements sociaux ils

nous tiennent informés. Mr BORDE demande quand faire cette réunion, Mme FARNIER répond à l'occasion du 14 Juillet. Mr BORDE lui répond plutôt en juin. Mme PHILIPPON demande si il y a trois personnes on fait quoi, Mme FORTIN répond que ce n'est pas une obligation. Mr POUSSE dit que la cérémonie des vœux n'est pas l'endroit. Mr BORDE dit que le mois de septembre est peut-être le mieux.

- Mme FARNIER informe qu'il faudra venir chercher les bulletins le Vendredi 16 Décembre en mairie pour les distribuer par la suite.
- Mr BORDE informe que la mairie sera fermée du 26 au 30 Décembre 2016.
- Mme FARNIER demande quand les décorations de Noël seront mises dans le bourg. Mr BORDE lui répond que cela a été fait ce jour et Mr FIRMAIN lui précise qu'au Coteau de Sudon elles ont également été posées.
- Mr BORDE informe que les travaux au chemin des Rocs devraient être finis pour le 20 Décembre. L'entreprise est tombée sur du roc mais cela suit son cours. Il informe également que les décorations de Noël n'ont pas pu être toutes mises en raison d'un problème technique avec la nacelle.
- Mme FORTIN informe qu'elle a participé à une réunion avec le CIAS et que Valencisse a présenté une de leur réalisation pour faire une mutuelle pour tous les habitants afin qu'ils bénéficient d'un prix de groupe. Ils ont contacté tous les habitants pour voir ce qu'ils avaient comme mutuelle, quel prix ils payaient et quelles prestations ils avaient. Elle dit que 60% des sondés ont répondu. La mutuelle qui a été choisie est l'assurance Axium car c'était celle qui avait un tarif le plus intéressant. Mme FORTIN dit que c'est un travail de titan qui a été fait. Mme FORTIN dit que l'on pourrait faire un groupement.
- Mr BORDE donne la parole à Mr LE MENER concernant les Vamps. Il informe que lors des vœux, l'atelier de musique actuelle de Music en Cisse » animera les vœux.

### **Mr PARIS arrive.**

Mr LE MENER dit qu'il a pris contact avec la société CotCot production qui s'occupe des Vamps. Il lui a expliqué l'inquiétude de la municipalité et s'il était possible d'organiser le spectacle autrement. La société lui a d'abord proposé de trouver un tourneur pour pouvoir organiser le spectacle, mais cela n'a pas marché. Il devait regarder s'il pouvait prendre le spectacle à leur charge et tout organiser lui-même, mais il bloque un peu sur la communication et il a peur que cela lui coûte cher même si on leur prête la salle et qu'on installe la salle. Il étudie cela et nous rappelle. Mr BORDE dit qu'il y a une possibilité de le faire comme cela. Mr LE MENER lui dit que c'est exceptionnel et qu'elles le font comme cela chez elles pour s'entraîner. Mr BORDE lui répond que dans ce cas-là la commune ne prend pas trop de risque. Mme FARNIER dit que si la société de production n'est pas sûre, elle peut comprendre que pour nous c'est pareil. Mr TONDEREAU dit que la société de production préfère que ce soit nous qui prenions les risques. Mr LE MENER informe qu'il pense avoir une réponse début de semaine. Mr BORDE dit que si nous on prend le cachet en charge, pour eux ils ont une recette sûre et qu'ils ont peut-être aussi des avantages avec la SACEM. Mr LE MENER lui

répond certainement. Mme FARNIER dit qu'en faisant la place plus chère ils auront moins de monde. Mr BORDE lui répond que cela ne sera pas notre problème car nous on encaisse rien. Mme FARNIER dit que pour la commune ce n'est pas top si le spectacle ne marche pas. Mr BORDE dit que l'on pourra faire de la pub sur notre panneau d'affichage à l'entrée et sur le site de la commune. Mr LE MENER dit que l'on a fait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, Mr BORDE lui répond que si on ne fait rien on les préviendra.

- Mr LE MENER informe que suite à la manifestation Figaro qui s'est déroulée à Landes cet été, les communes participantes ont continué à se rencontrer afin d'organiser une manifestation culturelle intercommunale pour 2017. Ce qui se profile serait sur le thème des empreintes avec une animation dans chaque village sous forme d'expo pérenne ou éphémère plus d'autres animations. Des études sont en train d'être faites. Mme RIGAULT prend la parole et dit que cela se ferait en partenariat avec Culture o Centre qui incite les communes à faire ce genre de manifestations. C'est pour que les gens découvrent les communes. Le principe des « jardins du oui » serait mis en place, les communes feraient un jardin sous forme de carré minéral, végétal,.. Cela se ferait sous la forme d'une adhésion à ce principe et qui permettrait de faire partie du réseau national. Actuellement une quarantaine de communes adhèrent. Elle dit que l'idée est sympa et que l'adhésion est de 100€. Elle dit que les autres communes n'ont encore pas donnée de retour en ce qui concerne cette adhésion. Un power point va être envoyé à tous les élus. Mme FARNIER demande quand cela serait mis en place, Mme RIGAULT lui répond au printemps. Mme FARNIER lui demande comment cela se fera en semaine ? en week-end ? Si on n'adhère pas aux jardins du oui est-ce que cela nous empêche de faire les expos ? Les expos seront-elles intérieures ou extérieures ? Mme RIGAULT lui répond que peu importe et qu'il faudrait faire un dossier de présentation de la commune pour la prochaine réunion. Elle demande à ce que la commune se prononce lors du prochain conseil sur une éventuelle adhésion aux jardins du oui. On part d'un projet précis et la taille du jardin varie. Mme FARNIER dit que ce serait bien pour les enfants lors des TAP. Mr LE MENER dit qu'ils devaient voir pour les subventions en ce qui concerne les expos auprès de la Région car cela coûte cher. Mme RIGAULT dit que la commune de Landes est à fond dans le projet. Mme FARNIER demande quelle sera la date de la prochaine réunion, Mme RIGAULT lui répond le 14 janvier. Mr BORDE lui répond que le projet à l'air intéressant mais qu'il faut du temps et des moyens. Mme FARNIER rappelle que l'année prochaine au mois de Juin il y a deux tours d'élections, la brocante et la fête de la musique.

- Mr PARIS prend la parole et informe son souhait de « démissionner » de la commission création bâtiments et de lotissements car il pense qu'il a été mis sur la touche et qu'il laisse la place à tout le monde. Mr BORDE lui dit qu'il faudra qu'il fasse un courrier et qu'il ne percevra plus son indemnité en tant que « conseiller délégué ». Mr PARIS est d'accord. Mme FORTIN dit que c'est dommage car il connaît bien le dossier. Mr PARIS dit que pour avoir un intérêt il faut qu'il y ait des choses à faire. Mr BORDE lui demande si la suite à venir n'est pas aussi intéressante, il répond que non car ce sera dans 2 à 5 ans. Mme FARNIER lui demande pourquoi il n'en a pas parlé avant, Mme RIGAULT lui demande si sa décision est définitive. Mr PARIS lui répond que oui. Mr TONDEREAU dit qu'il n'a pas été assez exploité et qu'il aurait dû y avoir un partenariat entre lui et Mr BORDE, mais il ne dit pas qui à tort ou raison. Mr LE MENER dit qu'il a dû réfléchir beaucoup et que peut-être il pourrait encore y réfléchir. Mr PARIS lui répond que Mme FARNIER lui a déjà posé la question. Mme FORTIN demande qui va prendre en charge la commission.

La séance est levée.



